



Programme de rachat d'actions

Descriptif de l'opération soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 avril 2006

(Article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

- **Titres concernés :**
Actions de capital GAUMONT.
 - **Place de cotation :**
Eurolist d'Euronext Paris - Compartiment B.
Code ISIN n° FR0000034894.
 - **Pourcentage maximum de titres concernés :**
Le pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2006 est de 1%, soit 42 217 actions à ce jour, la Société ne détenant actuellement, directement ou indirectement, aucune de ses propres actions.
 - **Prix d'achat unitaire maximum :**
Le prix d'achat ne devra pas dépasser € 80 par action.
 - **Montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme :**
Le montant maximum destiné à la réalisation du programme de rachat est de € 3 500 000.
 - **Objectifs par ordre de priorité décroissant :**
 - L'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Gaumont par un Prestataire de Service d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
 - L'attribution d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achats d'actions ou au titre de plan d'épargne entreprise du Groupe ;
 - **Durée du programme :**
18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2006, soit jusqu'au 26 octobre 2007.
- Pendant la réalisation du programme de rachat, toute modification significative de l'une des informations figurant dans le présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées par l'article L. 212-13 du Règlement Général de l'AMF, notamment par mise à disposition au siège social de Gaumont, 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly/Seine, et mise en ligne sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et Gaumont (www.gaumont.fr).
- La présente publication est disponible au siège social de Gaumont, 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly/Seine, pour toute personne en faisant la demande ainsi que sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et Gaumont (www.gaumont.fr). L'avis de réunion valant avis de convocation en Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2006 a été publié au BALO n° 37 du 27 mars 2006. Un rectificatif à cet avis a été publié au BALO n° 43 du 10 avril 2006.*